




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-333**

Séance publique du

16 juillet 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180716- lmc1137483-DE-1-1
Date de signature : 18/07/2018
Date de réception : mercredi 18 juillet 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ENCAGNANE BOULEVARD DU DOCTEUR SCHWEITZER. CONSTITUTION DE
SERVITUDES AVEC LA SACOGIVA**

Le 16 juillet 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10 juillet 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Coralie JAUSSAUD.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2018

Nomenclature : 3.2
Aliénations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ENCAGNANE BOULEVARD DU DOCTEUR SCHWEITZER. CONSTITUTION DE
SERVITUDES AVEC LA SACOGIVA- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2013.638 du 18 novembre 2013 nous nous sommes prononcés sur la constitution de servitudes de cour commune, passage piéton et réseaux entre les parcelles acquises par la SACOGIVA parcelles CO n° 88 et 89, pour la réalisation d'un immeuble et la parcelle CO n° 90, restant propriété de la Ville.

Suite à l'achèvement du projet de construction par la SACOGIVA, il apparaît nécessaire de modifier la surface des emprises des servitudes passage piéton et réseaux.

Il convient de modifier la surface de la servitude de réseaux sur la parcelle CO n° 89 pour 527m² au lieu de 546m² et la surface de la servitude de passage piéton et réseaux sur la parcelle CO n° 89 pour 43m² au lieu de 23m² (cf. zones colorées en vert kaki et en bleu foncé sur le plan ci-joint).

Les services de France Domaine ont définis une indemnité de 6 840,00€ pour la constitution de la servitude de passage et de réseaux sur les parcelles CO n° 89 et 90.

Toutefois, je vous propose, compte tenu de la nature du programme immobilier réalisé et du fait que la SACOGIVA ne sollicite aucune indemnité pour les servitudes de réseaux sur les parcelles lui appartenant, de consentir les servitudes sur la parcelle CO n° 89 à titre gratuit.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la modification des servitudes de passage piéton et de réseaux entre la parcelle CO n° 89 (fond servant) et la parcelle CO n° 90 (fond dominant) destinées à desservir les installations municipales.
- **DIRE** que l'ensemble des servitudes exposées ci-dessus sont consenties à titre gratuit.
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

DL.2018-333 - ENCAGNANE BOULEVARD DU DOCTEUR SCHWEITZER. CONSTITUTION
DE SERVITUDES AVEC LA SACOGIVA-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 7300-SD

Le 21/08/2017

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Gestion publique

Division France Domaine

Service des évaluations

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04.91.17.91.17

drfp13.pqp.domaine@dgfp.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Madame le Maire
Direction du Foncier et Gestion du Patrimoine
Hôtel de Ville

CS 30715
13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Christine BOUTILLIER

Téléphone : 04 42 37 54 29

christine.boutillier@dgfp.finances.gouv.fr

Réf : AVIS n° 2017-001V1060

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : SERVITUDE DE PASSAGE ET DE RÉSEAUX - SECTION CO PARCELLES 89P ET 90P

ADRESSE DU BIEN : 5 BOULEVARD SCHWEITZER - AIX EN PROVENCE

VALEUR VÉNALE DE LA SERVITUDE : 6 840 €

1 - SERVICE CONSULTANT

Commune d'AIX EN PROVENCE

Direction Générale Adjointe Etudes Juridiques,
Marchés Publics et Patrimoine Communal
Direction Foncier et Gestion du Patrimoine

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mme Muriel MAS et Mme Françoise ABEL

2 - DATE DE CONSULTATION

: 31/05/2017

DATE DE RÉCEPTION

: 06/06/2017

DATE DE VISITE

: bien non visité

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

: 06/06/2017



3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE -- DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

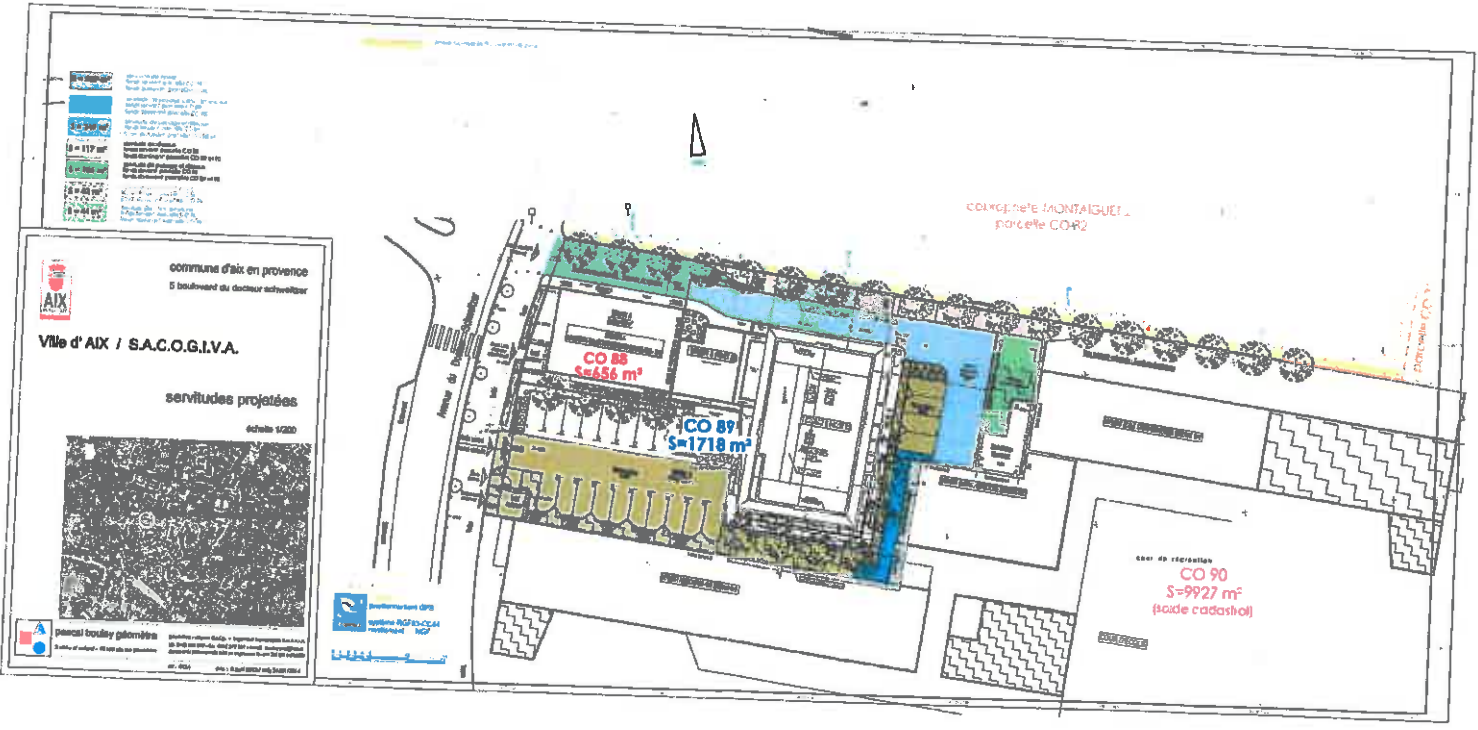
- Projet d'octroi d'une servitude de passage et de réseaux entre la SACOGIVA et la commune
- Détermination de la valeur de cette servitude

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : section CO parcelles n°89p et 90p

Description du bien : Emprise à usage de parking et espaces vert.

Emprise : 43 m² et 527 m², soit un total de 570 m² - Profondeur présumée inférieure à 3 m.



Legend:

- CO 88** S=656 m²
- CO 89** S=1718 m²
- CO 90** S=9927 m² (aide cadastre)
- CO 92**

commune d'Aix en Provence
 5 boulevard du docteur Schweitzer
Ville d'Aix / S.A.C.O.G.I.V.A.

servitudes projetées
 échelle 1:200



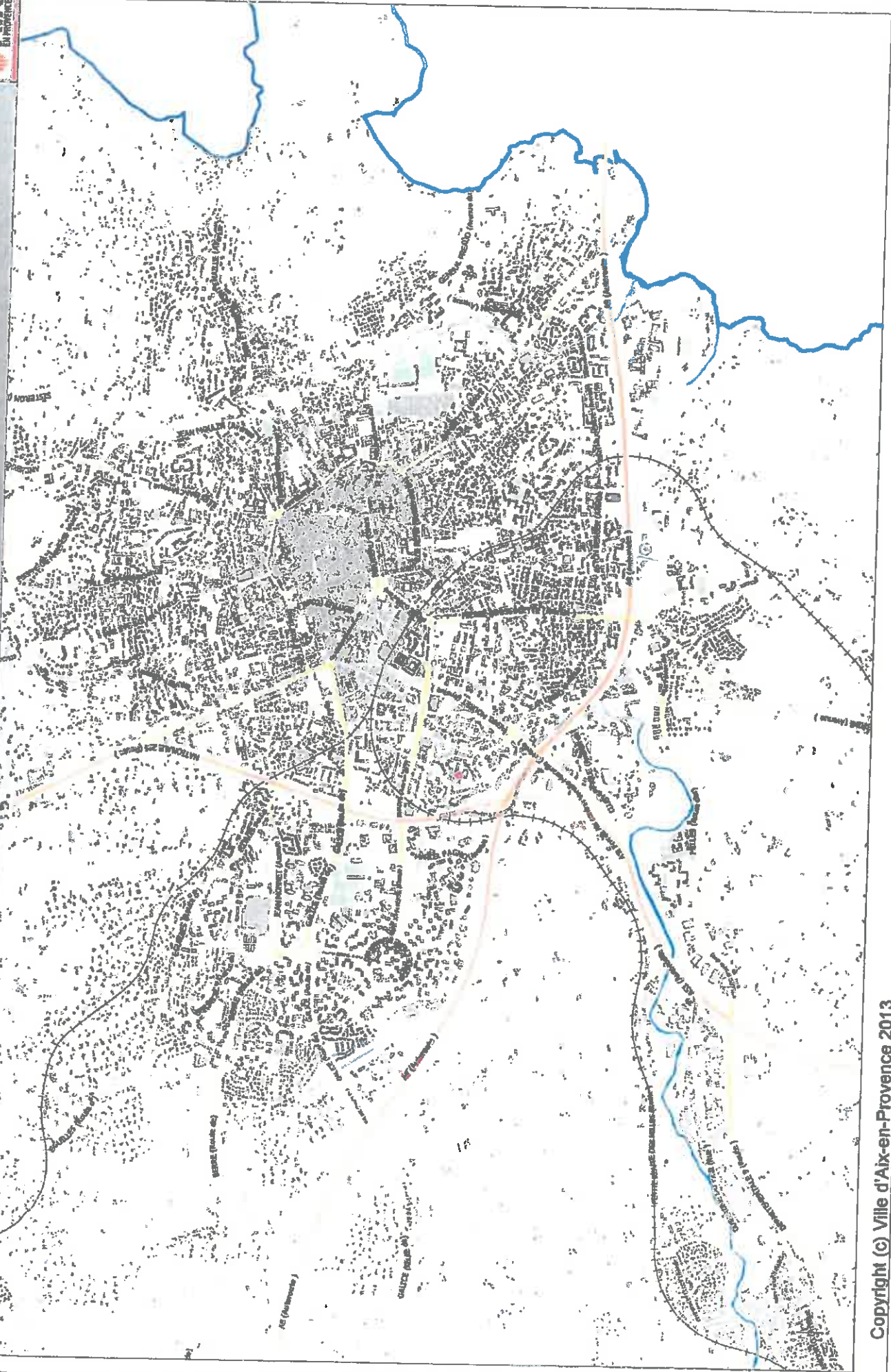
pascal baudry géomètre
 21 rue de l'Église - 13100 Aix-en-Provence
 04 42 93 20 20

autorisation GPS
 système RGF93-CGCR
 nord-est / NAD

colonne MONTAGNET
 parcelle CO 92

zone de restriction
CO 90
 S=9927 m²
 (aide cadastre)

PLAN SITUATION BD DOCTEUR SCHWEITZER



Copyright (c) Ville d'Aix-en-Provence 2013

131781
m 250 500 750

CADASTRE CO 89, CO 90

